

DÉPARTEMENT DE L'ISERE COMMUNE DE POISAT



DEC20240605 21

Le Maire de la commune de Poisat (Isère).

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL20200608_17 du conseil municipal du 08 juin 2020, transmise en Préfecture le 11 juin 2020 donnant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement du Maire, à la 1ère Adjointe, pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » et précisant que cette délégation au Maire sera limitée à un montant de 90 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux et à 40 000 € HT pour ceux de services ou fournitures ;

DECIDE

De signer avec la société MICRO BIB, sise 28 rue Jean Jaurès, 57300 HAGONDANGE, le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne de la Bibliothèque Georges Brassens, pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois, à compter du 5 juin 2024 et pour un montant de 176.00€ HT par an.

> Fait à Poisat le 5 juin 2024 Le Maire, Ludovic BUSTOS

